



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres hospitaliers

Question écrite n° 46259

Texte de la question

M. Pierre-Andre Wiltzer appelle l'attention du M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la situation des techniciens en organisation de service informatique des établissements hospitaliers qui, malgré plusieurs années d'ancienneté, ne peuvent être titularisés. Il lui demande s'il est envisagé de créer à court terme, dans les échelles indiciaires de la fonction publique hospitalière, le grade de technicien en organisation de service informatique.

Texte de la réponse

Les techniciens hospitaliers en organisation de service informatique, comme les personnels informaticiens, sont le plus souvent contractuels. Il n'est pas envisagé de créer un grade statutaire spécifique pour ces agents. Cependant, des modalités d'intégration des personnels en organisation et informaticiens dans les statuts existants, par exemple des personnels techniques, sont à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Wiltzer Pierre-André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46259

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6544

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1249